

COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR)

Quelle belle fin d'année 2016 pour Madagascar avec la tenue du XVI ième Sommet de la Francophonie et le succès de la conférence des Bailleurs à Paris qui a connu l'engagement financier prometteur des partenaires du Malheureusement développement. premier trimestre 2017 a été marqué par le cyclone Enawo qui n'a pas ménagé la Grande île. Cependant sous l'égide du BNGRC la réponse aux besoins les plus urgents des populations sinistrées n'a pas tardée et a permis d'en limiter l'impact. Les populations du Grand Sud ont eu aussi besoin d'assistance faisant face à une situation de sécurité alimentaire inquiétante. Améliorer les conditions de vie des citoyens, l'accès à l'éducation et à la santé restent encore une priorité pour les autorités malgaches. De même réconcilier la population, surtout rurale, avec ses forces de l'ordre et de sécurité et lui redonner confiance en la justice sont des défis toujours d'actualité. La recrudescence des cas de vindictes populaires n'a pas cessé de préoccuper. Au milieu de tout cela la situation des personnes privées de liberté est restée difficile malgré quelques avancées modestes. Restons donc optimistes sur l'avenir

et espérons le meilleur pour un développement solide dont chacun pourrait bénéficier. Bonne lecture.

> Perrine Louart Cheffe de Délégation régionale



LA TUBERCULOSE MENACE SILENCIEUSE

Depuis 2011, le CICR a initié un programme de soutien nutritionnel dans les prisons de Madagascar. Mais au-delà de la lutte contre la malnutrition, ce programme aura également permis d'identifier les personnes souffrant de maladies mortelles telles la tuberculose ou le VIH/SIDA. Interview du Dr Philippe David, délégué médecin du CICR.

En quoi le programme nutritionnel dans les prisons peut-il aider à lutter contre la tuberculose?

A leur entrée en prison, les détenus sont soumis à un contrôle de santé afin d'identifier leur indice de masse corporelle (IMC), et donc de dépister un éventuel cas de malnutrition, ce qui n'est pas rare. Si la malnutrition est déclarée, la personne malade est incluse dans le programme nutritionnel, là où il existe, afin qu'elle soit nourrie et traitée en conséquence. Dans certains cas, après 12 semaines de traitement, le détenu est classifié non répondant, c'est-à-dire qu'il n'arrive pas à gagner du poids ou bien rechute très vite. C'est là que le médecin recherche la cause profonde de la maladie et dans la plupart des cas, il s'agit de la tuberculose.

Est-il difficile de diagnostiquer la tuberculose en détention ?

On ne détecte souvent que les malades qui ont des symptômes évidents, comme l'amaigrissement ou des fièvres nocturnes. Selon le protocole établi dans le Programme National de lutte contre la tuberculose, s'il y a une suspicion de tuberculose, on essayera d'abord d'obtenir un crachat et de le tester en laboratoire. Toutefois, le crachat peut être négatif alors que la personne est porteuse de la tuberculose. La malnutrition peut cacher d'autres maladies discrètes. Comme le corps ne réagit plus normalement, les signes de la tuberculose ne sont plus évidents. Afin d'accélérer le diagnostic de la tuberculose dans les prisons, le CICR a proposé une radiographie gratuite pour les détenus concernés, c'est l'objet d'un projet pilote dans deux Maisons Centrales du pays.

En quoi consiste ce projet pilote?

En 2016, le Ministère de la Justice et le Ministère de la Santé ont signé un protocole d'accord pour améliorer la prise en charge des détenus atteints de tuberculose. Le CICR, comme partenaire technique a offert des rouleaux de plaques de films pour permettre aux détenus de faire

gratuitement des radios des poumons et permettre un diagnostic viable à 100% (un film qui lui coûterait environ 10'000 Ariary). Plus des



deux-tiers des malades ayant fait la radio se sont révélés positifs à la tuberculose. Je pensais qu'il y en aurait peut-être beaucoup mais pas à ce point-là... L'idée, à terme, est d'offrir cet accès au diagnostic gratuit dans toutes les prisons de Madagascar parce qu'il semblerait que la tuberculose soit l'une des premières causes de mortalité en détention.

Est-ce que cela veut dire que le CICR va également ouvrir un programme de lutte contre la tuberculose dans les lieux de détention?

Non. Le Ministère de la Santé a déjà adopté un Programme National. En appui aux efforts de l'Administration Pénitentiaire pour améliorer l'accès aux soins de détenus, le CICR est intervenu comme catalyseur auprès des différents acteurs concernés.

Quels sont les risques de propagation de la tuberculose dans les prisons ?

Les conditions de détention actuelles favorisent malheureusement la transmission de la tuberculose : surpopulation, conditions d'hygiène, alimentation insuffisante. Tous ces facteurs-là font que le terreau est favorable à la transmission de la tuberculose. La tuberculose se transmet par voie orale d'homme à homme. Non seulement cela constitue un risque pour les autres détenus mais aussi pour le personnel pénitentiaire, les familles qui rendent visite et la population à l'extérieur lors de la libération. Mais toutes les formes de tuberculose ne sont pas non plus contagieuses. Et c'est le problème que nous avons remarqué dans le programme nutritionnel, beaucoup de tuberculeux ne sont pas contagieux. Ils ne constituent pas un risque pour les autres mais pour eux-mêmes, parce que la tuberculose non traitée est mortelle. Il est donc important d'accélérer le diagnostic. Il serait intéressant, lors de la visite médicale d'entrée des nouveaux détenus à la prison de pratiquer un test de dépistage systématique de la tuberculose pour les personnes qui paraissent malnutries.

Le Comité Technique sur les Garanties Judiciaires des personnes privées de liberté

En 2010, le CICR a facilité la mise en place d'un Comité Technique sur les Garanties Judiciaires des personnes privées de liberté (le CTGJ) en étroite collaboration avec le Ministère de la Justice.

Le CTGT est composé d'une vingtaine de membres de l'Administration Pénitentiaire (AP),

de l'Administration Judiciaire (AJ), de la Magistrature et du CICR. Son but est d'agir comme plateforme d'échanges sur les pratiques et problématiques observées sur le terrain et de proposer des solutions et recommandations utiles pour le gouvernement pour lutter contre la surpopulation carcérale et assurer le respect des garanties judiciaires basiques des détenus. Le CTGJ organise des visites conjointes des prisons et des Ateliers Régionaux sur des thématiques liées à la surpopulation et aux garanties judiciaires comme les peines alternatives à la détention, l'accélération du processus judiciaire pour prisons, le cas des détenus cassationaires ou encore l'application de la nouvelle Loi en faveur des mineurs en détention. Le CTGT se réunit tous les 3 mois et travaille sur la base de plans d'action élaborés en début d'année.

DIH et forces armées malagasy : une femme à l'honneur



Capitaine Fanantenana Raymonde Randrianarisoa est Chef de Service de la Technologie de l'Information et de la Communication et enseignante à l'Ecole Militaire d'Antsirabe (ACMIL) qui accueille les futurs officiers de toute la Grande lle. Elle fait partie des officiers sélectionnés par l'Etat Malagasy pour suivre la formation annuelle destinée aux Directeurs de Cours en Droit International Humanitaire (DIH) à l'Institut international de droit humanitaire de San Remo, en Italie, sur financement du CICR. De retour au pays, elle partage ses impressions.

L'importance du droit international humanitaire

Le DIH oblige les Etats à promouvoir et à respecter le Droit des Conflits Armés au sein de leurs forces armées et de leurs institutions. C'est en ce sens que l'Institut International de Droit Humanitaire a ouvert ce cours.

Malgré le fait que Madagascar ne soit pas un pays en conflit, connaître le DIH est essentiel pour l'armée. « Toute l'armée devrait savoir ce qu'est le DIH, que le pays soit en conflit ou non, et cela à tous les niveaux de commandement », explique l'officier malagasy. « Outre le fait que personne ne sait ce qui peut arriver demain, les forces armées et de sécurité malagasy envoient déjà des éléments pour participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans des pays en crise ou en conflit. Le DIH s'applique vraiment lors de ces missions. Officiers, sous-officiers et soldats devraient connaître le DIH, ce qu'il est permis ou pas de faire en temps de guerre. ». Elle est maintenant convaincue de l'importance d'intégrer une formation basique en DIH dans le curriculum de formation de l'armée. Participer au Cours des Directeurs de Cours en DIH à San Remo a été aussi une belle expérience pour l'officier et une opportunité qui lui a également permis de rencontrer et d'échanger

des expériences avec des officiers militaires de tous horizons : Tchad, France, Centre Afrique, Cameroun, Comores, Congo Brazzaville, Gabon, Burkina Faso... En tout 17 officiers ont participé à cette formation dont seulement deux femmes.

Etre femme et officier dans l'armée malagasy

Les Forces armées de Madagascar ne comptent pas moins de de 35'000 éléments parmi l'armée de terre. « Les femmes officiers ne sont pas nombreuses au sein de l'armée Malagasy, environ une cinquantaine en tout, à l'heure actuelle. Ce n'est pas facile... », décrit Capitaine Randrianarisoa. « A l'époque, l'armée cherchait une historienne ce qui était ma filière à l'Université. De mon côté, les films de combat et de guerre m'ont toujours inspiré, j'avais donc pris la décision d'intégrer les forces armées ». Les forces armées Malagasy l'ont recrutée comme spécialiste en 2010 et elle a choisi d'y bâtir sa carrière professionnelle.

Démarrage du biogaz à Tsiafahy

En 2016, le Ministère de la Justice malgache et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont inauguré la mise en service du système de production de biogaz dans la prison de haute sécurité de Tsiafahy. Comme dans beaucoup d'autres établissements pénitentiaires, cette prison est confrontée à des problèmes majeurs d'assainissement des installations sanitaires mais également d'alimentation en énergie pour la cuisson des aliments. Ce procédé permet de convertir les déchets organiques humains, en combustible.

Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme (Lavoisier 1792)

« Le bio digesteur présente plusieurs avantages, premièrement c'est une solution au problème récurrent d'entretien des fosses septiques, explique Jean Vergain, ingénieur du CICR basé à Antananarivo jusqu'en mars 2017. Son deuxième atout majeur est l'énergie produite sous forme de gaz : son utilisation permet d'économiser un peu de bois de chauffe et de réduire la durée de cuisson des aliments. » L'utilisation du biogaz contribue ainsi, de manière modeste, aux efforts de préservation de l'environnement et des ressources naturelles à Madagascar tout en faisant faire des économies à l'Administration Pénitentiaire.

A noter que la mise en place d'un même système est aussi en cours à la prison de Maevatanana, complété par un système de préchauffage d'eau de cuisson fonctionnant grâce au soleil.



Un ingénieur du CICR teste un four qui fonctionne grâce au biogaz à Tsiafahy.

Des efforts pour améliorer les conditions carcérales

La mise en place du système de production du biogaz à Tsiafahy s'inscrit dans un cadre plus large de collaboration du CICR avec le gouvernement malgache dans ses efforts pour améliorer les conditions de détention. Le CICR promeut l'accès des personnes privées de liberté aux garanties judiciaires fondamentales, mène un programme de lutte contre la malnutrition avec l'Aumônerie Catholique des Prisons, soutient l'accès aux soins de santé et met en œuvre des réhabilitations

urgentes des infrastructures de prisons, assurant ainsi une meilleure hygiène. A la Maison de Forces de Tsiafahy qui renferme près de 1000 détenus pour une capacité officielle de 350, outre la mise en route du nouveau système de biogaz et l'innovation en cuisine, des travaux afin de doubler le nombre de latrines disponible ont été réalisés. De plus, le captage d'une source en 2013 a multiplié par 4 la quantité d'eau disponible à la prison, alimentant par la même occasion les logements du personnel pénitentiaire.

Move Ability : pour un renforcement des compétences malgaches

En juin 2016, le Fonds Spécial du CICR en faveur des Handicapés (FSH), devenu Move Ability, a organisé une formation de 2 semaines au Centre de Rééducation Motrice de Madagascar (CRMM).

Cette formation mise en place par les experts expatriés du FSH, orthoprothésiste (P&O) et kinésithérapeute (PT), avait pour objectif général d'améliorer la qualité de la prise en charge multidisciplinaire des personnes en situation de handicap en renforçant les compétences des professionnels du CRMM et du Centre d'Appareillage de Madagascar (CAM) sur la conception et l'utilisation des orthèses courtes du membre inférieure (en dessous du genou) en Polypropylène utilisé par exemple pour certains enfants Infirmes Moteur Cérébraux, des complications neurologiques ou des Paralysies post injection.

La formation s'est déroulée en alternant théorie et pratique pour permettre à toutes les personnes impliquées (P&O, PT et médecin) d'acquérir de nouvelles connaissances permettant l'évaluation interdisciplinaire et la prescription de l'orthèse suro-pédieuse.

Concernant les P&Os en particulier, cette formation a permis de développer ou de confirmer les connaissances techniques de fabrication respectant les normes internationales et la qualité nécessaire aux besoins du patient. Durant cette formation, 4 P&Os et 2 médecins du CAM (présents pour les 2 jours de consultation et prescription) ainsi que 4 P&Os, 2 médecins et 2 kinésithérapeutes du CRMM ont travaillé ensemble pour fournir à 7 patients souffrant de pathologies « répandues» à Madagascar des appareils de

qualité répondant à la décision et les objectifs de l'équipe interdisciplinaire et en accord avec ceux du patient.

Cette formation a été l'occasion pour les différents professionnels impliqués dans la réadaptation physique à Madagascar de constater en pratique l'impact positif d'une approche discutée et commune sur les résultats attendus du traitement. Cette formation est l'une des pierres d'angles dans la mise en place d'un traitement de qualité au CAM et au CRMM pour les personnes en situation de handicap, permettant ainsi de faciliter leur réinsertion dans leur communauté.





The representatives of the IHL National Committees from the 4 countries.

Creation of a sub-regional platform on International Humanitarian Law (IHL) for indian ocean island states

The National IHL Committees of Comoros, Madagascar, Mauritius and Seychelles have agreed to create a sub-regional IHL platform to engage in dialogue and exchange ideas on generating greater respect for IHL in accordance with obligations under the 1949 Geneva Conventions. This was one of the outcomes of the peer to peer meeting of Indian Ocean Island National IHL Committees, which took place in Seychelles from 2 to 3 November 2016.

The aim of the meeting was to create a platform for discussion on substantial issues of mutual interest, including the 2013 Arms Trade Treaty and follow up from the 32nd International Red Cross Red Crescent Conference. important issue discussed was that of IHL and maritime security. The meeting also served as a general platform for government representatives to share challenges and best practices in promoting IHL at the national level. The platform will meet annually to discuss issues of mutual concern and interest, and will be supported by the ICRC. It will in particular provide an opportunity to the National IHL Committees represented on the platform to share their experiences on the measures taken at the national level to ensure implementation and compliance with IHL obligations, as well as to compile their best practices, which may be shared with the larger region.

The ICRC also took the opportunity of the visit to the Indian Ocean region to conduct a number of IHL activities in Mauritius, aimed at enhancing the prominence and the understanding of this body of law on the island. ICRC delegates had the opportunity to meet with the Honourable Prime Minister of Mauritius, Sir Anerood Jugnauth, who expressed his country's continued support to the ICRC and to the implementation of IHL. In addition, a number of stakeholders, including government education focal points, barristers, Magistrates and government officials were exposed to the fundamental principles of IHL as well as to IHL updates relevant to the region. For the first time the ICRC partnered with the Institute for Judicial and Legal Training in Port Louis to provide a 2-hour dissemination session to Judges of the High Court of Mauritius. The training focused on the relevance of IHL to peaceful island States and the role that Judges can play in its promotion and implementation. The ICRC also participated in an IHL workshop for over 600 new recruits from the police, prisons service, coast guard, riot control and paramilitary units of the police.



Le logo du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a été créé pour représenter l'ensemble du Mouvement – les 190 Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale (FICR). Ce logo officiel est utilisé quand les trois composantes du Mouvement mènent conjointement des activités de communication ou de collecte de fonds pour des situations d'urgence humanitaire, des thèmes ou des campagnes de portée mondiale.

17 MILLIONS DE VOLONTAIRES

Le Mouvement compte actuellement 190
Sociétés nationales de la Croix-Rouge et
du Croissant-Rouge à travers le monde,
qui regroupent quelque 17 millions de
volontaires, et près de 500 000 employés.
Autant de personnes qui veillent à ce que
le Mouvement international de la
Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
tienne son engagement envers l'humanité,
grâce à leur présence avant, pendant et
après une catastrophe, une crise humanitaire
ou un conflit afin de porter assistance aux
victimes. Autant de personnes, des
acteurs locaux et internationaux,
neutres, impartiaux, indépendants qui
sont présents partout, pour tous.

8 MAI: « PARTOUT POUR TOUS »

Le 8 mai est la journée internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Cette année, le thème de la célébration est « Partout pour tous ». La campagne montre la diversité du travail de la Croix-Rouge à travers le monde et la manière dont le CICR, la FICR et les 190 Sociétés Nationales relèvent le défihumanitaire, parfois de manière originale. La Croix-Rouge Grecque, par exemple, a employé des clowns professionnels l'année passée pour promouvoir l'hygiène dans les camps de déplacés.





Délégation régionale pour l'Océan Indien
Comité international de la Croix-Rouge (CICR)
112, Rue Rainandriamampandry, Lot II B 16 – Faravohitra
101 Antananarivo, Madagascar
T+261 20 22 567 69 / 311 25 / 311 26
E-mail: ant_antananarivo@icrc.org www.cicr.org/mg

©CICR, avril 2017